

Le Président

**COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP
DU 4 OCTOBRE 2006.**

Lors de la réunion du 4 Octobre 2006, la Commission nationale du débat public a pris les décisions suivantes :

I – Débats publics décidés.

1 – Projet ferroviaire Bordeaux-Espagne.

Préparé par une large diffusion des documents d'information (qui étaient consultables sur le site Internet depuis fin Juillet), le débat public est ouvert depuis le 30 Août.

Les trois réunions de lancement (Bordeaux, Mont de Marsan et Bayonne) et les trois premières réunions thématiques ont réuni près de 1700 personnes, le site Internet a reçu environ 9000 visites et la Commission nationale du débat public a déjà reçu plus de 500 questions.

Sur le fond aussi le débat apparaît vraiment lancé et une large gamme de sujets est abordée.

La Commission particulière du débat public, qui a reçu plusieurs demandes d'études complémentaires, a considéré que méritaient d'être retenues celles portant sur les hypothèses qui fondent le projet ; sur sa proposition, la Commission Nationale a décidé de confier, après mise en concurrence, à un cabinet d'études indépendant une expertise portant, d'une part, sur les prévisions de trafic fret présentées par Réseau Ferré de France dans son projet, d'autre part, sur les capacités maximales des lignes existantes en l'absence de réalisation du projet.

2 – Projet LGV Poitiers-Limoges.

Le débat public a commencé le 1^{er} Septembre et l'information diffusée a, semble-t-il, bien atteint ses destinataires. Après les deux réunions de lancement à Limoges et Poitiers, ont eu lieu deux réunions thématiques et deux réunions territoriales ; plus de 1200 personnes y ont participé. Le site Internet a eu environ 7000 visites et la Commission particulière du débat public a enregistré plus de 700 questions.

Parmi les nombreuses questions déjà soulevées, beaucoup portent sur la justification de la ligne et sur la comparaison avec des projets plus centraux qui relieraient Orléans à Toulouse : LGV ou pendulaire sur l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, projet de l'association Berry-Limousin-Pyrénées ; ce dernier donnera lieu à un complément d'études (population desservie, aspects d'aménagement du territoire) au sein d'un groupe d'échanges animé par la CPDP.

II – Information sur l'état de la préparation des débats.

1 – Développement portuaire de Bastia.

M. MERCADAL indique que la préparation du débat public se poursuit selon le calendrier prévu : la Collectivité Territoriale de Corse a lancé les différentes études qui permettront de constituer le dossier du débat et leurs résultats devraient être disponibles aux échéances prévues.

La Collectivité Territoriale de Corse n'a pas encore désigné le Président de la Commission chargée d'animer le débat public.

2 – Prolongement de l'autoroute A16 entre l'Isle-Adam et la francilienne.

La préparation du débat public est engagée ; cependant le dossier du débat ne pourra pas, pour des raisons administratives (délais de passation des marchés), être prêt avant le début de l'année 2007.

III – Débats terminés.

1 – Projet de contournement routier de Nice.

M. MANSILLON donne connaissance de la décision (du 25 Juillet 2006) prise par le Ministre de l'Equipement : celui-ci, prenant en considération les éléments qui se dégagent du débat public, donne la priorité à l'amélioration de l'autoroute A8 à l'Est du Var (entre St-Isidore et Nice-Est), soit par un aménagement sur place, soit par un dédoublement souterrain, des études préliminaires permettant de choisir un parti d'aménagement dans les 2 ou 3 ans.

Des réflexions sur l'accessibilité multimodale à l'Ouest du Var seront poursuivies en relation avec les collectivités locales (avec notamment l'examen de la possibilité de développer les transports collectifs sur l'infrastructure autoroutière existante) ; des études seront effectuées pour préserver la possibilité de réaliser à long terme les solutions courte ou longue présentées au débat public. Enfin un dispositif régulier d'information et d'échange assurera la participation du public à toutes les phases d'élaboration du projet.

2 – Projet ITER en Provence

Par lettre du 14 Septembre, la Direction d'ITER France et la Direction Générale d'ITER International ont informé la Commission nationale du débat public de la décision prise par les partenaires internationaux de poursuivre les études et d'engager les démarches nécessaires à la construction puis à l'exploitation d'ITER.

La décision précise dans un document détaillé, dans le souci de « prendre en compte les attentes exprimées par le public », les conditions selon lesquelles le projet sera poursuivi et évoque successivement : l'information et la concertation, un chantier « haute qualité », les choix architecturaux, l'école internationale, les transports collectifs, les transports de charges lourdes, la mobilisation du tissu économique, l'emploi et la formation, le logement et le foncier.

3 – Projet d'extension du tramway des Maréchaux.

Le Conseil du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF), dans sa séance du 20 Septembre 2006 a décidé de poursuivre le projet d'extension du tramway T3 sur le tracé Porte d'Ivry – Porte de la Chapelle. Il a également décidé d'approfondir les études sur plusieurs points qui ressortaient du débat public : le tracé entre Porte de Pantin et Porte de la Villette, la localisation et le nombre des stations, les impacts sur les conditions de circulation (par exemple suite à l'éventuelle suppression du passage souterrain à la Porte de Charenton), les aménagements cyclables, les liens avec la banlieue, l'implantation de l'atelier-garage, les conditions d'un éventuel prolongement vers la Porte d'Asnières.

Enfin le STIF a recommandé que toute utilisation de la Petite Ceinture Ferroviaire préserve la continuité et l'intégrité de la plateforme afin de ne pas obérer une potentielle utilisation pour le transport ferroviaire à moyen ou long terme et donc que les aménagements réalisés soient réversibles.

Le Président

Yves MANSILLON